



**SERVICES, SOINS ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE  
ET ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES :  
LE 15 MARS 2018, LES PROFESSIONNEL.L.E.S  
RESTENT MOBILISÉ.E.S !**

La France a accumulé un grand retard dans l'aide et la prise en charge des personnes âgées, tant à domicile qu'en établissement tel prévu par la loi d'adaptation du vieillissement de 2006. L'accueil et la prise en charge des personnes âgées est défaillant et induit une grande souffrance des salarié.e.s à travers leurs conditions de travail. Le gouvernement n'entend pas le message dramatique lancé par l'ensemble des salarié.e.s, résident.e.s, familles de résident.e.s et citoyen.ne.s.

Mardi 30 Janvier 2018, partout en France sur tout le territoire, les salarié.e.s des EHPAD (quel que soit leur statut et leur catégorie professionnelle, salariés/agents et directeurs), les associations d'usagers, les familles de résidents, ont dénoncé l'incompréhensible et volontaire abandon dans lequel le gouvernement laisse les personnes âgées souvent vulnérables parce qu'en perte d'autonomie en établissement comme à domicile.

Partout ont été organisées des grèves, des rassemblements et des débrayages, des manifestations pour faire entendre leurs exigences, leurs légitimes revendications.

**Les personnels ne demandent pas, ils exigent !**

Ils exigent que l'amélioration de leurs conditions de travail passe par un accueil de qualité de leurs ainé.e.s, ils exigent pouvoir prodiguer des soins à la hauteur des besoins de chaque personne âgée accueillie dans les EHPAD et les services de soins et d'accompagnement à domicile.

Il est donc venu maintenant le temps que l'Etat entende la nécessité de :

- Mettre en place un financement pérenne et solidaire pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche Maladie de la Sécurité Sociale et créer un grand service public de la santé et de l'Action Sociale,
- Arrêter les suppressions de postes dans les établissements et pérenniser le financement de l'aide, des soins et d'accompagnement à domicile,
- Mettre en place un ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement et augmenter le temps passé auprès des personnes âgées à domicile,
- Revaloriser les salaires, améliorer les carrières et les conditions de travail des personnels de la branche à domicile et en établissement,
- Retrait des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des Ehpads, contenus dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application.

**Pour cela, la CGT appelle à une nouvelle mobilisation le 15 Mars 2018.**

**Les luttes et les revendications convergeront le 22 mars 2018 lors de la journée de grève et de manifestation à l'appel de l'Intersyndicale de la Fonction Publique.**

*Montreuil, le 20 février 2018*